

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-248

OBJET : Arrêté d'interdiction du stationnement lors du passage de la balayeuse le dernier lundi de chaque mois à partir de 8 heures (sauf en décembre 2023 le mardi 26)

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 22131 à L. 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police des maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-8, R 411-25 et R.417-9, relatifs aux pouvoirs de police et de circulation ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5,

Vu le code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules afin de faciliter le passage de la balayeuse,

ARRÊTE

Article 1 : La balayeuse effectuera le nettoyage des voies, de novembre 2023 à juin 2024, selon le calendrier suivant :

MOIS	JOUR	CIRCUIT
Novembre 2023	Lundi 27	A
Décembre 2023	Mardi 26	B
Janvier 2024	Lundi 29	A
Février 2024	Lundi 26	B
Mars 2024	Lundi 25	A
Avril 2024	Lundi 29	B
Mai 2024	Lundi 27	A
Juin 2024	Lundi 24	B

Article 2 : Afin de faciliter le passage de la balayeuse, il convient d'interdire le stationnement à partir de 8H00 dans les secteurs identifiés sur le plan ci-après :



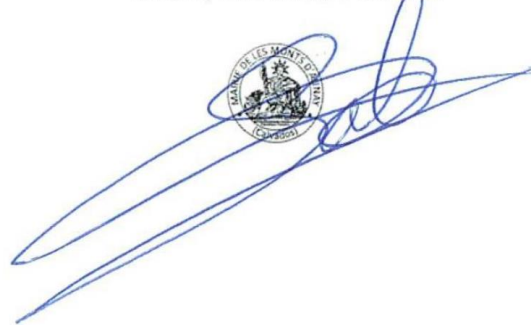
Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de Les Monts d'Aunay et diffusé à la gendarmerie.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Madame le Maire, madame la directrice générale des services de la commune, monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Les Monts d'Aunay, l'ASVP de la commune, chacun en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DES MONTS D'AUNAY" around the perimeter. The signature is a cursive, stylized name that appears to be "Christine Salmon".